



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à compter du 1er septembre 2026

Exploitant	AVA PARTNERS BV — TVA BE 1006.971.054
Siège social	Leuvensesteenweg 246/1, 1932 Zaventem, Belgique
Adresse du parking	Avenue des Loisirs 7, 1140 Evere, Belgique
Contact	+32 491 54 31 29 · info@park2fly.eu
Site internet	https://park2fly.eu
Entrée en vigueur	1er septembre 2026

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent les relations contractuelles entre AVA PARTNERS BV, exploitant de Park 2 Fly – Zaventem Airport, et tout client réservant une place de stationnement ou tout autre service proposé. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 — Réservation

Toute réservation est obligatoire et peut être effectuée sur le site internet, auprès des plateformes partenaires, ou directement auprès de Park 2 Fly sous réserve des disponibilités, y compris juste avant l'arrivée au parking.

Elle devient définitive après confirmation de Park 2 Fly ou selon les conditions de la plateforme utilisée. Le client est responsable de l'exactitude des informations communiquées, en particulier du type d'emplacement choisi (intérieur ou extérieur), du type de véhicule et des dates et heures de stationnement.

Article 3 — Horaires

Le parking et la navette sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de Park 2 Fly peuvent toutefois entraîner des délais supplémentaires sans engager sa responsabilité.

Article 4 — Types d'emplacement : intérieur et extérieur

Park 2 Fly propose deux types d'emplacements :

- Emplacement intérieur : place située dans la zone -2 couverte du parking, à l'abri des intempéries, surveillé. Hauteur maximal 2m10.
- Emplacement extérieur : place située sur la zone +1 extérieure clôturée et surveillée. Hauteur maximal 2m80.

Le tarif applicable dépend du type d'emplacement réservé, l'emplacement intérieur faisant l'objet d'un tarif supérieur conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Park 2 Fly se réserve la faculté, pour des motifs d'exploitation, de sécurité ou de force majeure, d'affecter le véhicule à un autre emplacement. Lorsqu'un véhicule réservé en intérieur doit exceptionnellement être stationné à l'extérieur, la

différence de tarif est remboursée au client ; aucune autre indemnité n'est due. À l'inverse, un client ayant réservé un emplacement extérieur ne peut prétendre à un emplacement intérieur sans supplément.

L'emplacement intérieur constitue une protection contre les intempéries mais ne constitue ni un local sécurisé individuel, ni une obligation de résultat quant à l'état du véhicule.

Article 5 — Paiement et tarifs

Les moyens de paiement acceptés sont notamment Bancontact, Visa, Mastercard, le virement bancaire, ainsi que tout moyen proposé sur le site ou les plateformes partenaires. Les espèces ne sont pas acceptées. Le paiement peut être exigé intégralement avant la prestation ; toute réservation non réglée peut être annulée sans préavis.

Les tarifs publiés concernent un véhicule particulier sur emplacement standard, sont exprimés en euros TTC sauf mention contraire, et peuvent être modifiés à tout moment ; les nouveaux tarifs et promotions ne s'appliquent qu'aux nouvelles réservations, sans rétroactivité.

Article 6 — Véhicules spéciaux

Véhicules hors gabarit

Les véhicules cités de +5 mètres (pick-up, camionnettes, utilitaires, minivans, véhicules modifiés ou hors dimensions standard) sont facturés au tarif de deux emplacements. Le client doit déclarer correctement son véhicule ; en cas d'erreur, Park 2 Fly peut réclamer le supplément ou refuser la prestation. L'accès à la zone intérieure peut en outre être refusé aux véhicules dont les dimensions ou la hauteur ne sont pas compatibles avec celle-ci.

Motos

Les motos sont acceptées au tarif d'un véhicule particulier, sous la responsabilité exclusive du propriétaire, qui est invité à prévoir son propre dispositif antivol.

Remorques

Acceptées uniquement sur réservation préalable, moyennant une tarification spécifique et une réservation distincte du véhicule tracteur. Le client doit signaler sa remorque, sous peine de refus ou de supplément.

Article 7 — Service navette

La réservation comprend le transport aller-retour de deux passagers ; toute personne occupant une place, quel que soit son âge, y compris un siège enfant, compte comme passager. Un supplément de 5 € TTC par personne est facturé à partir du troisième passager. Le transport est assuré entre Park 2 Fly et Brussels Airport, avec des horaires adaptés aux réservations.

Article 8 — Procédure d'arrivée et de retour

Départ

Le client se présente au parking à la date et l'heure réservées, au minimum une heure avant le check-in de son vol, et se présente à l'accueil (contact possible au +32 491 54 31 29). Après enregistrement, le véhicule est stationné et une navette assure le transfert vers Brussels Airport. Park 2 Fly ne peut être tenu responsable des conséquences d'une arrivée tardive du client.

Retour

Après avoir récupéré l'ensemble de ses bagages, le client contacte Park 2 Fly au +32 491 54 31 29 ; une navette est envoyée au niveau 0 du Parking P15 pour le ramener à son véhicule. Il est invité à n'appeler qu'une fois tous ses bagages récupérés, afin de limiter son temps d'attente.

Article 9 — Clés et durée du stationnement

Le client conserve en principe les clés de son véhicule ; Park 2 Fly peut exceptionnellement les demander si cela est strictement nécessaire à la bonne gestion du parking (libération d'un emplacement, manœuvre en zone intérieure, urgence, sécurité), le véhicule n'étant alors déplacé que par une personne autorisée. Park 2 Fly décline toute responsabilité pour les objets personnels laissés à l'intérieur.

La durée du stationnement correspond aux dates et horaires réservés. Tout dépassement donne lieu à une facturation complémentaire de 10 € TTC par jour calendrier entamé, sauf accord écrit préalable ; le client est invité à informer Park 2 Fly au plus tôt de toute prolongation.

Article 10 — Assistance batterie et dépannage

En cas de batterie déchargée, une assistance au démarrage peut être proposée pour 50 € TTC, à titre de moyen et non de résultat. Si un dépannage est nécessaire, seul un dépanneur agréé par Park 2 Fly peut intervenir dans le parking ; le véhicule est déplacé jusqu'à l'extérieur pour la suite de l'intervention, et les frais sont refacturés au coût réel avant restitution du véhicule.

Article 11 — Responsabilité et assurance

Le client stationne son véhicule sous sa propre responsabilité, que ce soit sur un emplacement intérieur ou extérieur. Park 2 Fly met en œuvre des moyens raisonnables de sécurité (vidéosurveillance, contrôle des accès, clôture) et ne peut être tenu responsable que des dommages résultant d'une faute prouvée qui lui est directement imputable, à l'exclusion de tout cas de force majeure ou fait d'un tiers.

Park 2 Fly est couvert par une assurance Responsabilité Civile Exploitation et Incendie, qui ne remplace pas l'assurance personnelle du client ; celui-ci reste tenu de maintenir son véhicule assuré pendant le stationnement.

Article 12 — Vidéosurveillance et conditions météorologiques

Le parking est placé sous vidéosurveillance permanente, dans le respect du RGPD et de la réglementation belge ; les images peuvent être utilisées en cas d'incident, de fraude ou à la demande des autorités.

Le parking reste accessible toute l'année ; en hiver, Park 2 Fly procède au salage des voies lorsque nécessaire, sans pouvoir être tenu responsable de conséquences liées à des conditions météorologiques exceptionnelles ou imprévisibles, y compris pour les véhicules stationnés à l'extérieur.

Article 13 — Animaux

Les animaux sont admis uniquement en cage ou sac de transport adapté ; les chiens guides et d'assistance sont admis conformément à la législation. Aucun animal ne peut circuler librement sur le parking ou dans les navettes.

Article 14 — Annulation

Toute annulation notifiée plus de 24 heures avant l'arrivée donne lieu à remboursement selon les conditions applicables ; en deçà de 24 heures ou en cas de non-présentation (« no-show »), aucun remboursement n'est dû. Les réservations via une plateforme partenaire peuvent suivre les conditions d'annulation propres à celle-ci.

Article 15 — Réclamations et protection des données

Toute réclamation doit être adressée par écrit à info@park2fly.eu dans les meilleurs délais, avec le numéro de réservation, les dates concernées et tout justificatif ; Park 2 Fly s'engage à l'examiner avec diligence et à répondre dans un délai raisonnable.

Les données personnelles du client (identité, contact, immatriculation, paiement) sont traitées conformément au RGPD et à la législation belge, aux fins de gestion des réservations, de facturation, de relation clientèle et de sécurité.

Le client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, exerçables à info@park2fly.eu.

Article 16 — Obligations du client

Le client s'engage notamment à :

- communiquer des informations exactes lors de la réservation ;
- respecter les horaires communiqués et informer Park 2 Fly de tout retard ou modification importante ;
- présenter un véhicule en bon état de circulation et conforme à la législation ;
- respecter les instructions du personnel, le règlement intérieur du parking, la signalisation et les limitations de gabarit de la zone couverte, et adopter un comportement respectueux envers le personnel et les autres clients.

Le client demeure responsable des conséquences résultant d'informations inexacts ou incomplètes.

Article 17 — Véhicule et effets personnels

État du véhicule

Le client dépose son véhicule dans l'état où il se trouve à son arrivée ; Park 2 Fly n'effectue pas d'état des lieux contradictoire systématique. Toute réclamation pour dommage doit être appuyée d'éléments objectifs établissant sa survenance pendant le stationnement ; les images de vidéosurveillance et constatations du personnel pourront être utilisées.

Objets laissés et objets trouvés

Le client est invité à ne laisser aucun objet de valeur dans son véhicule ; Park 2 Fly décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, sauf faute lourde ou intentionnelle de l'exploitant. Les objets retrouvés sont conservés un délai raisonnable et restitués sur justification d'identité ; les frais d'expédition restent à charge du client, et les objets non réclamés pourront être remis aux autorités ou détruits.

Article 18 — Force majeure

Park 2 Fly ne peut être tenu responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure : catastrophe naturelle, incendie, inondation, pandémie, guerre, acte de terrorisme, grève, décision d'autorité publique, coupure générale d'électricité ou de télécommunications, cyberattaque, ou tout événement indépendant de sa volonté rendant la prestation impossible ou excessivement difficile.

Article 19 — Refus d'accès et sécurité du parking

Park 2 Fly peut refuser l'accès au parking ou l'exécution de la prestation notamment en cas de véhicule dangereux ou non conforme à la réservation, d'absence de paiement, d'informations erronées, de comportement agressif envers le personnel, ou de non-respect des présentes CGV, sans indemnité lorsque le refus est justifié.

Le site est équipé de vidéosurveillance, d'un éclairage permanent, d'une clôture périphérique, d'un portail sécurisé et de dispositifs de contrôle des accès, destinés à améliorer la sécurité sans constituer une obligation de résultat.

Article 20 — Dispositions diverses

Park 2 Fly peut modifier les présentes CGV à tout moment ; les nouvelles dispositions s'appliquent aux réservations effectuées après leur publication. Si une clause était déclarée nulle ou inapplicable, les autres resteraient pleinement valables, la clause concernée étant remplacée par une disposition d'effet équivalent. Le nom, l'identité visuelle, le logo, le site internet et les contenus de Park 2 Fly sont protégés par la propriété intellectuelle ; toute reproduction ou diffusion non autorisée est interdite.

Article 21 — Droit applicable, juridiction et entrée en vigueur

Les présentes CGV sont exclusivement régies par le droit belge ; en cas de litige, les juridictions belges territorialement compétentes sont seules compétentes, sous réserve des règles impératives de protection des consommateurs, les parties s'efforçant de rechercher une solution amiable au préalable.

Les présentes CGV entrent en vigueur au 1er septembre 2026, annulent et remplacent toute version antérieure. En effectuant une réservation, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve.